

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 AVRIL 2024**

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 18 avril 2024,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic BIRE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : douze

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/04/2024

Présents : MM. BIRE Ludovic, DUBIN Céline, BONNANFANT Sandra, MANDIN Alain, POUPARD Laurent, BAUDRY Frédéric, ROBIN Florence

Absents excusés : TRACHEZ Hugo (donne pouvoir à BAUDRY Frédéric), BONNAUD Bastien (donne pouvoir à MANDIN Alain), ROCHE PRIVE Angélique (donne pouvoir à ROBIN Florence),

DESIRE Catherine

Absents : MICHOT Tony,

Madame DUBIN Céline est désignée secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR :**

Remboursement frais de mission – contrat CDD

Subventions

Devis réfection trottoirs

Plan de financement pour la réfection de trottoirs et demande de subvention au Conseil Départemental

Réaménagement mairie – devis architectes

Devis travaux d'encrochement à Pilmil

Devis Défense incendie à Pilmil

Devis toiture salle « Les Arts »

Questions diverses

**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION POUR LES CONTRACTUELS 2024-24**

M. le Maire présente à l'assemblée que le remboursement des frais de missions pour les contractuels n'a pas été prévu contrairement aux titulaires de la Fonction Publique, afin de remédier à ce préjudice, M. le Maire propose d'instaurer les mêmes droits de remboursement de frais de mission aux contractuels qu'au personnel titulaire.

Ces frais de missions seront remboursés après accord de la demande de formation par le responsable du personnel, sur présentation d'un ordre de mission dûment signé par le Maire et de la complétude d'un état de frais de déplacement temporaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

DECIDE

D'accepter le remboursement des frais de mission des contractuels dans les mêmes conditions que ceux accordés au personnel titulaire à compter du 18/04/2024

De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ces frais.

**SUBVENTIONS ATTRIBUÉES 2024-25**

Le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventions reçues cette année.

Après débat, l'assemblée décide à l'unanimité pour l'année de 2024, d'accorder une subvention aux associations listées ci-dessous :

APEL Saint Martin :

150.00 €

Association Amicale des donneurs de sang : 100.00 €

La Banque Alimentaire : 100.00 €

#### **DEVIS DEFENSES INCENDIE 2024-26**

Le Maire expose à l'assemblée que pour réaliser les travaux d'une plateforme pour une citerne incendie à Pillemil, un appel à la concurrence a été réalisé.

Des entreprises ont été sollicitées. Les noms des entreprises et leurs devis sont listés ci-dessous :

- GOUBAND Alain, 3 les Bouchetières 79310 Secondigny : 8 271.40 € HT soit 9 925.68 € TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

de prendre l'offre de l'entreprise GOUBAND Alain, 3 les Bouchetières à 79310 Secondigny pour les travaux de Défense Incendie

Charge Monsieur le Maire de signer le devis et puis prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions.

#### **DEVIS TOITURE SALLE LES ARTS 2024-27**

Le Maire expose à l'assemblée que suite au dommage sur la charpente de la salle Les Arts, M. le Maire a demandé au 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux bâtiments de demander des devis pour la réalisation des travaux.

L'entreprise FILLON Maçonnerie ayant été sollicitée pour une mise en sécurité de la charpente avant travaux, M. le Maire propose à l'assemblée de faire appel à cette entreprise pour la réalisation des travaux de réparation.

Le nom de l'entreprise et le devis est listé ci-dessous :

- FILLON Maçonnerie, la Carrière 79420 SAINT LIN : 8 165.90 € HT soit 8 982.49 € TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'accepter l'offre de l'entreprise FILLON Maçonnerie, la Carrière 79420 SAINT LIN pour les travaux de réparation de la toiture de la salle Les Arts

Charge Monsieur le Maire de signer le devis et puis prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions.

#### **DEVIS TRAVAUX D'ENROCHEMENT SUR LE COURS D'EAU LE SAINT-RÉMY ET REFECTION DE LA VOIRIE A PILLEMIL 2024-28**

Le Maire expose à l'assemblée que pour réaliser les travaux d'enrochement sur le cours d'eau « Le Saint-Rémy » et la réfection de la voirie à Pillemil un appel à la concurrence a été réalisé.

Des entreprises ont été sollicitées. Les noms des entreprises et leurs devis sont listés ci-dessous :

- GOUBAND Alain, 3 les Bouchetières 79310 Secondigny : 8 223.80 € HT soit 9 868.56 € TTC
- BONNEAU TP, 20 route des écoles 792250 Saint-Ouene : 18 524.00 € HT soit 22 228.80 € TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

de prendre l'offre la mieux-disante l'entreprise GOUBAND Alain, 3 les Bouchetières à 79310 Secondigny pour les travaux d'enrochement sur le cours d'eau « Le Saint-Rémy » et la réfection de la voirie à Pillemil

Charge Monsieur le Maire de signer le devis et puis prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions.

**DEVIS TROTTOIRS 2024-29**

Le Maire propose à l'assemblée que la campagne de réfection des trottoirs dans le bourg entamez en 2021 se poursuive cette année.

Après avoir listé les trottoirs à refaire en 2024, M. le Maire a demandé au 2<sup>ème</sup> adjoint délégué à la voirie de demander des devis pour la réalisation des travaux.

Deux entreprises ont répondu à cette demande :

- EIFFAGE route, les Roses Blanches BP 53, 79240 VERNOUX EN GATINE : **21 547.83 € HT soit 25 857.39 € TTC**
- BONNEAU TP, 20 route des écoles, 79220 SAINT-OUENNE : **31 568.00 € HT soit 37 881.60 € TTC**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition la mieux-disante de l'entreprise ci-dessous :

- EIFFAGE route, les Roses Blanches BP 53, 79240 VERNOUX EN GATINE : **21 547.83 € HT soit 25 857.39 € TTC**

Charge Monsieur le Maire de signer les devis et puis prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions.

**PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REFECTION DE TROTTOIRS ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 2024-30**

Monsieur le Maire présente le devis pour la réfection de trottoirs ayant fait l'objet d'une délibération pour le choix de l'entreprise retenue - délibération 2024-29 -

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opération, sur le plan de financement et sur la demande de subvention demandée au Conseil Départemental, compétence « Aménagement du territoire » type « Solidarité Départementale Travaux »

DEPENSES		RECETTES	
Réfection de trottoirs	21 547.83	Aménagement du territoire » type « Solidarité Départementale travaux » (50 %)	10 773.91
		Commune autofinancement	10 773.92
<b>TOTAL</b>	<b>21 547.83</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 547.83</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Adopte le projet

Sollicite la demande de subvention Aménagement du territoire » type « Solidarité Départementale Travaux »

Engage la Commune à assurer le financement par autofinancement

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

**CHOIX DU MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE 2024-31**

M. le Maire explique à l'assemblée que suite à l'étude de faisabilité et à l'audit énergétique concernant le projet de réaménagement de la mairie, un appel à consultation a été envoyé à plusieurs bureaux d'architecte, listés ci-dessous :

- Société d'architecture Luc COGNY, 50 ter avenue Aristide Briand, 79200 Parthenay
- Agence BEAUDOUIN ENGEL BELLISAI – Architectes 84 Rue de Strasbourg - 79000 Niort

→ TRIADE Architectes, 15 Rue Georges Clemenceau, 79100 Thouars

Le montant des honoraires doit chiffrer les missions suivantes :

- L'avant-projet définitif (APD)
- L'avant-projet sommaire (APS)
- Maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux
- Permis de construire avec autorisation de travaux (AT) pour les établissements recevant du public (ERP)

Ces offres de prestation doivent nous parvenir pour le 17 avril 2024 au plus tard à la mairie (délai de rigueur).

Les bureaux d'architecte ayant répondu à notre demande sont :

→ Société d'architecture Luc COGNY, 50 ter avenue Aristide Briand, 79200 Parthenay :

38 471.00 € HT soit 46 165.20 € TTC

→ Agence BEAUDOUIN ENGEL BELLISAI – Architectes 84 Rue de Strasbourg - 79000 Niort : 28 581.23 € HT soit 34 297.47 € TTC (avec option dossier de subvention comprise dans l'offre)

→ TRIADE Architectes, 15 Rue Georges Clemenceau, 79100 Thouars : pas de réponse

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de choisir pour cette prestation l'offre la mieux-disante :

→ Agence BEAUDOUIN ENGEL BELLISAI – Architectes 84 Rue de Strasbourg - 79000 Niort : 28 581.23 € HT soit 34 297.47 € TTC (avec option dossier de subvention comprise dans l'offre)

Charge Monsieur le Maire de signer le devis et puis prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions.

#### Questions Diverses :

Demande auprès du SIEDS d'installation d'une borne de recharge électrique

Compte-rendu du rendez-vous avec Séolis

Date élection européennes : 9 juin 2024

Dotation, attribution et contribution au titre des fonds de péréquation 2024 : 179 481.00 €

Possibilité de révision de la délibération sur la Taxe d'Aménagement : sera vu au prochain conseil

Devis mur cimetière

Rapport et conclusion du commissaire enquêteur sur l'aménagement foncier

Chemin communal : travaux de remise en état à prévoir (obstruction par la végétation)

La séance est clôturée à 22H30

2024-24	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION POUR LES CONTRACTUELS
2024-25	SUBVENTIONS ATTRIBUÉES
2024-26	DEVIS DEFENSES INCENDIE
2024-27	DEVIS TOITURE SALLE LES ARTS
2024-28	DEVIS TRAVAUX D'ENROCHEMENT SUR LE COURS D'EAU LE SAINT-RÉMY ET REFECTION DE LA VOIRIE A PILLEMIL
2024-29	DEVIS TROTTOIRS
2024-30	PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REFECTION DE TROTTOIRS ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
2024-31	CHOIX DU MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE

Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 18 avril 2024 avec :

- 10. voix « pour »
- ..... voix « contre »
- .....voix « abstention »

Le Secrétaire de séance,  
1<sup>er</sup> Adjoint,  
Céline DUBIN



Le Maire,  
Ludovic BIRE

